



Commission Assurance Qualité

REGLEMENT

du 17/12/2017

concernant la Commission « Assurance qualité »

Le Rectorat de l'Université

Vu les art. 35 al. 3 et 35 al. 1, let. a, ch. 5 de la loi du 19 novembre 1997 sur l'Université;

Arrête:

Article premier. Constitution et subordination

1 Il est constitué à l'Université une Commission permanente « Assurance qualité » (ci-après : la Commission).

2 La Commission relève du Rectorat.

Elle dure le temps du mandat du recteur, sauf décision contraire du recteur.

Art. 2. Tâches

1 La Commission développe, à l'intention du Recteur ou de la Rectrice ainsi que du Rectorat, les principes pour le pilotage de l'assurance qualité de Domuni Universitas et contribue à la mise en œuvre de la stratégie d'assurance qualité du Rectorat.

2 Elle a notamment les tâches suivantes:

- a) préparer les bases stratégiques et conceptuelles à l'intention du Rectorat;
- b) coordonner et planifier sur le plan opérationnel;
- c) suivre le processus d'accréditation;
- d) assurer le flux d'informations et la communication en matière d'assurance qualité en collaboration avec la communication ;
- e) garantir les échanges d'expériences et la mise en place de Best Practices.

Art. 3. Composition

1

La Commission comprend les membres suivants:

- a) le responsable du service de l'évaluation et de la gestion qualité;
- b) le vice-recteur ou la vice-rectrice Études et Recherche;
- c) le secrétaire général ou la secrétaire générale;
- d) pour chacune des trois facultés un-e professeur-e représentant-e;
- g) un-e représentant-e des services informatiques ;
- i) un-e représentant-e du corps du personnel administratif, pédagogique, technique;
- j) un-e représentant-e des étudiants;

2

Le Président ou la Présidente peut inviter à chaque séance des tierces personnes avec voix consultatives

Art. 4. Président ou Présidente

Le Président ou la Présidente de la Commission est le secrétaire général ou la secrétaire générale.

Art. 5. Secrétariat

Le secrétariat de la Commission est assuré par le service de la gestion la qualité (SGQ)